

Prenez la parole !

Du 28 février
au 03 avril 2023 inclus

**ENQUÊTE
PUBLIQUE**



AVIS

ENQUÊTE PUBLIQUE

PROJET DE PLAN DE MOBILITÉ DE LA MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE

Le public est informé que, par arrêté, Monsieur le Président de la Métropole Européenne de Lille (MEL) a prescrit une enquête publique portant sur le projet de Plan de Mobilité Horizon 2035 de la MEL. Cet arrêté sera affiché à la Métropole Européenne de Lille (siège de l'enquête) sur la borne interactive (2 Boulevard des Cités Unies à Lille) et aux tableaux d'affichage des 97 mairies de la métropole.

La personne publique responsable est la MEL. La Direction Accompagnement Juridique en Aménagement des Territoires - Service Ingénierie Juridique des Territoires peut être consultée pour tout renseignement sur cette procédure (tel: 0622812729).

L'ENQUÊTE PUBLIQUE AURA LIEU DU 28 FÉVRIER À 9H AU 03 AVRIL 2023 À 17H, soit une durée de 35 jours consécutifs.

Une Commission d'Enquête a été désignée par Monsieur le Président du Tribunal administratif. Elle est composée comme suit :

Présidente :

- Mme Peggy CARTON, technicienne de l'environnement.

Membres titulaires :

- Mr Patrick DATHY, consultant à la retraite,
- Mr Jacques DUC, retraité de la Police Nationale,
- Mr Christian LEBON, chef de service comptable à la direction régionale des douanes de Lille, retraité,
- Mr Jean-Michel ROPITAL, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État, retraité.

Cette Commission se tiendra à disposition du public aux lieux, dates et horaires suivants :

- Mardi 28 février de 9h à 12h, à la MEL ;
- Mardi 28 février de 14h à 17h, à Armentières (en mairie) ;
- Mercredi 01 mars de 9h à 12h, à Sainghin-en-Weppes (en mairie) ;
- Mercredi 01 mars de 14h à 17h, à Villeneuve d'Ascq (en mairie) ;
- Vendredi 03 mars de 14h à 17h, à Wervicq-Sud (en mairie) ;
- Samedi 04 mars de 9h à 12h, à Roubaix (en mairie) ;
- Mardi 07 mars de 9h à 12h, à Wervicq-Sud (en mairie) ;
- Mardi 07 mars 14h à 17h, à Sainghin-en-Weppes (en mairie) ;
- Mercredi 08 mars de 9h à 12h, à Roubaix (en mairie) ;
- Mercredi 08 mars de 14h à 17h, à Villeneuve d'Ascq (en mairie) ;
- Vendredi 10 mars de 9h à 12h, à Wervicq-Sud (en mairie) ;
- Vendredi 10 mars 14h à 17h, à la MEL ;
- Samedi 11 mars de 8h30 à 11h30, à Armentières (en mairie) ;
- Mardi 14 mars de 8h30 à 11h30, à la MEL ;
- Mardi 14 mars de 14h à 17h, à Roubaix (en mairie) ;
- Mercredi 15 mars de 9h à 12h, à Armentières (en mairie) ;
- Mercredi 15 mars de 14h à 17h, à Villeneuve d'Ascq (en mairie) ;
- Jeudi 16 mars de 14h à 17h, à Sainghin-en-Weppes (en mairie) ;
- Mardi 21 mars de 8h30 à 11h30, à la MEL ;
- Mardi 21 mars de 14h à 17h, à Sainghin-en-Weppes (en mairie) ;
- Mercredi 22 mars de 9h à 12h, à Villeneuve d'Ascq (en mairie) ;
- Mercredi 22 mars de 14h à 17h, à Wervicq-Sud (en mairie) ;
- Jeudi 23 mars de 9h à 12h, à Armentières (en mairie) ;
- Samedi 25 mars de 9h à 12h, Roubaix (en mairie) ;
- Mardi 28 mars de 9h à 12h, à Armentières (en mairie) ;
- Mercredi 29 mars de 14h à 17h, à Villeneuve d'Ascq (en mairie) ;
- Jeudi 30 mars de 9h à 12h, à Roubaix (en mairie) ;
- Jeudi 30 mars de 14h à 17h, à Wervicq-Sud (en mairie) ;
- Samedi 01 avril de 9h à 12h, à Sainghin-en-Weppes (en mairie) ;
- Lundi 03 avril de 14h à 17h, à la MEL.

S'agissant des permanences à la MEL, il est précisé que ces dernières se dérouleront au bâtiment Euralliance situé 4 Avenue de Kaarst à la Madeleine.

Une permanence téléphonique sera accessible par voie d'inscription sur le site du registre numérique à l'adresse suivante : <https://www.registre-numerique.fr/pdm-mel> et se déroulera selon des créneaux proposés, le samedi 18 mars de 9h à 12h.

Le contenu du dossier est le suivant:

- Le projet de Plan de Mobilité de la MEL Horizon 2035 et sa note de présentation ;
- Le bilan de la concertation volontaire ;
- L'évaluation environnementale ;
- Les avis rendus par les conseils municipaux et les personnes publiques associées ;
- Les avis consultatifs rendus par d'autres structures,
- L'avis rendu par la Mission Régionale de l'Autorité Environnementale (MRAE).

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra consulter le dossier sur support papier :

- A la MEL (bâtiment Euralliance: 4 avenue de Kaarst 59110 La Madeleine de 9h à 12h30 et de 13h30 à 16h30 du lundi au vendredi) ;
- Dans les lieux d'enquête suivants : hôtels de ville des communes de Roubaix, Armentières, Sainghin-en-Weppes, Wervicq-Sud et Villeneuve d'Ascq, aux jours et heures d'ouverture habituels des bureaux.

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra consulter le dossier sous forme dématérialisée :

- Sur le registre numérique à l'adresse : <https://www.registre-numerique.fr/pdm-mel> ;
- Sur un poste informatique mis à la disposition du public à la MEL (bâtiment Euralliance 4 avenue de Kaarst à La Madeleine), de 9h à 12h30 et de 13h30 à 16h30 du lundi au vendredi) ;
- Sur un poste informatique disponible dans hôtels de ville des communes d'Armentières, Roubaix, Sainghin-en-Weppes, Villeneuve d'Ascq et Wervicq-Sud, aux jours et heures d'ouverture habituels des bureaux.

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra présenter ses observations ou propositions :

- Sur le registre papier, à la MEL (bâtiment Euralliance 4 avenue de Kaarst à La Madeleine), de 9h à 12h30 et de 13h30 à 16h30 du lundi au vendredi) ;
- Sur les registres papier mis à disposition dans les lieux d'enquête suivants : hôtels de ville des communes de Armentières, Roubaix, Sainghin-en-Weppes, Villeneuve d'Ascq et Wervicq-Sud aux jours et heures d'ouverture habituels des bureaux ;
- Par courrier adressé à Madame la Présidente de la Commission d'Enquête relative au Plan de Mobilité – Métropole Européenne de Lille - 2 boulevard des Cités Unies / CS 70043 / 59040 Lille Cedex ;
- Par voie électronique sur le registre dématérialisé à l'adresse suivante : <https://www.registre-numerique.fr/pdm-mel> ;
- Par courriel à l'adresse suivante : pdm-mel@mail.registre-numerique.fr.

Le public est informé que toute observation (et ses éventuelles pièces jointes), qu'elle soit écrite, orale ou dématérialisée sera consultable de tous sur le registre numérique.

Il est précisé qu'il est de la responsabilité de chaque participant à l'enquête publique, s'il souhaite rester anonyme, de ne faire état d'aucune information personnelle dans ses écrits (nom, coordonnées, adresse, etc...).

A l'expiration de l'enquête publique, la commission d'enquête rendra son rapport et ses conclusions motivées. Ces documents seront consultables à la MEL, dans les 97 communes de la métropole européenne de Lille et sur le site Internet dédié à l'enquête publique <https://www.registre-numerique.fr/pdm-mel> pendant 1 an.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la Métropole Européenne de Lille.

Le projet de Plan de Mobilité, éventuellement modifié pour tenir compte des résultats de l'enquête publique et de l'avis des personnes publiques associées, sera soumis à la décision du Conseil métropolitain pour approbation.

